

## BINGO ÉTOILES EN PRIME DES JOURS ÉTOILES RÈGLEMENT OFFICIEL

**1. Admissibilité :** Le Bingo Étoiles en prime des Jours Étoiles (« Promotion ») s'adresse à tous les résidents autorisés du Canada qui ont au moins dix-huit (18) ans au moment de la soumission de leur participation et qui sont membres du programme de fidélisation Récompenses Starbucks®. La Promotion comprend une offre (« Offre ») qui vise à octroyer des Étoiles à ceux qui ont relevé divers défis (« Défis ») et participé à un concours (« Concours »). Les partenaires Starbucks (employés) ont le droit de se prévaloir de l'Offre et de courir la chance de gagner les prix hebdomadaires du Concours, mais ne sont pas admissibles aux premiers prix ni au prix sous forme de points Aéroplan. Les employés de Merkle Inc. et de ses sociétés mères ou affiliées, de ses fournisseurs ainsi que les membres de leur famille immédiate (conjoint, parents, frères, sœurs et enfants) et de leur ménage ne sont pas admissibles. La Promotion est soumise aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Elle n'est pas valide là où elle est interdite. Toute participation constitue une entente complète et inconditionnelle aux termes du présent règlement officiel. Les décisions du commanditaire et de l'administrateur sont définitives et exécutoires pour toutes les questions relatives à la Promotion. L'obtention d'un prix de tirage ou d'Étoiles est subordonnée au respect de toutes les exigences énoncées aux présentes.

En participant à cette Promotion, chaque participant admissible reconnaît et convient que la Promotion n'est aucunement commanditée, endossée, administrée ou associée à Aéroplan®, Air Canada® ou l'une ou l'autre de ses sociétés affiliées, et que Café Starbucks Canada, Inc. est entièrement responsable du déroulement et de l'administration de la Promotion, notamment de la sélection des gagnants et de la distribution des prix.

**2. Commanditaire :** Café Starbucks Canada, Inc., 5160 rue Yonge, bureau 1700, Toronto (Ontario) M2N 6L9, Canada. **Administrateur :** Merkle Inc., 3000 Town Center, Suite 2100, Southfield, MI 48075, États-Unis

**3. Durée :** La Promotion commence le 15 octobre 2024 à 4 h (HP) et se termine le 3 novembre 2024 à 23 h 59 (HP) (la « Période promotionnelle »). La Promotion consiste en une période de participation au grand prix (la « Période de participation au grand prix ») qui coïncide avec la Période promotionnelle et trois (3) périodes hebdomadaires de participation (chacune étant une « Période de participation hebdomadaire »), tel qu'il est précisé ci-dessous :

Période de participation	Date de début, à 0 h (HP) (sauf indication contraire)	Date de fin, à 23 h 59 (HP)	approximative
Sem. 1	15 octobre 2024 à 4 h (HP)	20 octobre 2024	21 octobre 2024
Sem. 2	21 octobre 2024	27 octobre 2024	28 octobre 2024
Sem. 3	28 octobre 2024	Le 3 novembre 2024	Le 4 novembre 2024
Premier prix	15 octobre 2024 à 4 h (HP)	Le 3 novembre 2024	Le 4 novembre 2024

L'ordinateur de l'administrateur constitue le dispositif officiel de mesure du temps pour le Concours.

#### 4. Comment obtenir des Étoiles dans le cadre de l'Offre :

**Inscrivez-vous à la présente Promotion :** Pendant la Période promotionnelle, visitez le site [joursetoilesstarbucks.ca](http://joursetoilesstarbucks.ca) (« Site de la promotion ») et ouvrez une session dans votre compte Récompenses Starbucks (« Compte »).

**Obtenir des Étoiles :** Vous pouvez relever les Défis suivants pour obtenir des Étoiles et des espaces de cartes sur un tableau de bingo virtuel. Pour relever les Défis liés à l'obtention d'Étoiles, vous devez vous rendre aux magasins Starbucks participants au Canada et utiliser une méthode de paiement liée à votre

compte (une carte Starbucks ou un autre mode de paiement) ou balayer votre appli Starbucks® avant de passer à la caisse pour chaque Défi. Les renseignements relatifs à chaque Défi sont indiqués ci-dessous :

**(1) Premier Défi – Brillez avec doublez vos Étoiles :** Effectuez tout achat (à l'exclusion des cartes Starbucks et des réapprovisionnements de cartes Starbucks) dans un magasin Starbucks participant au Canada pendant les Jours Doublez vos Étoiles du 15 octobre, du 16 octobre ou du 17 octobre 2024.

**(2) Deuxième Défi – Duo déjeuner :** Achetez n'importe quel café filtre chaud et sandwich déjeuner en une seule transaction dans un magasin Starbucks participant au Canada le 22 octobre, le 23 octobre ou le 24 octobre 2024.

**(3) Troisième Défi – Reviens Encore :** Utilisez la fonction de commande et de paiement par appli mobile pour commander une boisson maison le 28 octobre 2024 dans un magasin Starbucks participant au Canada.

**(4) Quatrième Défi – Spécial après-midi :** Pendant la Période promotionnelle, effectuez deux (2) achats distincts après 14 h (heure locale) dans un magasin Starbucks participant au Canada.

**(5) Cinquième Défi – Commandez dans l'appli :** Pendant la Période promotionnelle, utilisez la fonction de commande et de paiement par appli mobile pour faire six (6) achats distincts dans un magasin Starbucks participant au Canada.

**(6) Sixième Défi – Café entre amis :** Pendant la Période promotionnelle, effectuez deux (2) achats distincts d'une valeur supérieure à 10 \$ dans un magasin Starbucks participant au Canada.

**(7) Septième Défi – Refaites le plein :** Pendant la période promotionnelle, ajoutez au moins 50,00 \$ à votre compte en ajoutant de l'argent à une carte actuelle ou en utilisant la fonction de réapprovisionnement automatique.

**(8) Huitième Défi – Gâtez-vous :** Pendant la Période promotionnelle, échangez au moins 100 Étoiles dans le cadre d'un achat en ligne ou en magasin dans un magasin Starbucks participant au Canada.

**(9) Neuvième Défi – Les deux font la paire :** Pendant la Période promotionnelle, effectuez trois (3) achats distincts qui comprennent au moins deux articles dans un magasin Starbucks participant au Canada.

Une seule transaction peut compter pour la progression de nombreux Défis. Pendant la Période promotionnelle, visitez le Site de la promotion, ouvrez une session dans votre Compte et suivez les liens et les instructions pour naviguer jusqu'au tableau de bingo virtuel afin de faire le suivi de vos progrès. Vous devez « réclamer » vos Étoiles en tout temps pendant la Période promotionnelle; vous recevrez alors 20 Étoiles pour chaque Défi relevé. Limite : Chaque Défi ne peut être relevé qu'une (1) seule fois. Une fois que vous aurez terminé les neuf (9) Défis et réclamé vos Étoiles, vous recevrez 50 Étoiles.

**5. Comment recevoir les participations au Concours :**

**AUCUN ACHAT NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER AU CONCOURS. UN ACHAT OU UN PAIEMENT N'AUGMENTE PAS VOS CHANCES DE GAGNER UN PRIX DE TIRAGE.**

**Inscrivez-vous à la présente Promotion :** Pendant la Période promotionnelle, visitez le site

[joursetoilesstarbucks.ca](http://joursetoilesstarbucks.ca) (« Site de la promotion ») et ouvrez une session dans votre compte Récompenses Starbucks (« Compte »).

**Obtenez des participations au Concours :** Pendant la Période promotionnelle, il est possible que vous receviez des participations au Concours lorsque vous relevez les Défis énumérés ci-dessus à la section 4, en soumettant une demande relative à une autre méthode (tel qu'il est décrit ci-dessous) ou une combinaison de ces actions.

- a. **Relevez les Défis :** Suivez les instructions indiquées dans la section 4 pour relever les Défis. Une fois que vous aurez réussi à remplir une (1) rangée, une colonne ou une ligne diagonale entière sur le tableau de bingo virtuel, vous recevrez une (1) participation au tirage de la Période de participation hebdomadaire applicable. Une fois que vous avez relevé les neuf (9) Défis et rempli le tableau de bingo virtuel complet, vous recevrez une (1) participation aux tirages du premier prix.

De plus, une fois que vous aurez terminé les neuf (9) Défis et rempli le tableau de bingo virtuel complet, si votre compte Starbucks en règle est lié à un compte Aéroplan en règle (collectivement appelés « Compte lié »), vous en recevrez une (1) participation au tirage du prix sous forme de points Aéroplan.

- b. **Autre mode de participation au Concours :** Pendant la Période promotionnelle, afin de participer au Concours sans effectuer d'achat, visitez le Site de la promotion et suivez les liens et les instructions pour remplir et soumettre le formulaire relatif au mode de participation sans achat en y indiquant clairement votre nom complet et votre adresse courriel. Vous devez décider si vous souhaitez recevoir une (1) participation au Concours pour courir la chance de gagner un prix hebdomadaire ou une (1) participation au Concours pour courir la chance de gagner un premier prix. *REMARQUE : Les Étoiles ne seront pas attribuées en cas d'utilisation de la demande relative à une autre méthode. Vous devez relever les défis énumérés à la section 4 ci-dessus pour accumuler les Étoiles relatives à l'Offre.*

De plus, si vous avez choisi de recevoir une (1) participation au concours pour la chance de gagner un premier prix (tel qu'indiqué ci-dessus) et que votre compte Starbucks est en règle et lié à votre compte Aéroplan également en règle (collectivement, un « Compte lié »), vous aurez droit à une (1) participation au tirage de points Aéroplan.

Si vous n'avez pas de compte Aéroplan, vous pouvez en ouvrir un gratuitement en cliquant [ICI](#). La création d'un compte Aéroplan est assujettie aux [Conditions générales du Programme Aéroplan](#) et de la [politique de protection des renseignements personnels](#). Vous devez ensuite lier votre compte Starbucks et votre compte Aéroplan en suivant les indications disponibles [ICI](#). Les Comptes liés sont assujettis aux [Conditions de la promotion Aéroplan et Starbucks](#) (« Conditions Aéroplan/Starbucks »).

Limite : Chaque participant peut recevoir jusqu'à huit (8) participations aux tirages de la Période de participation hebdomadaire, une (1) participation au tirage du premier prix et une (1) participation au tirage du prix sous forme de points Aéroplan en relevant les Défis énumérés ci-dessus à la section 4, en soumettant une demande relative à une autre méthode (décrite ci-dessus) ou une combinaison de ces actions. *REMARQUE : Les partenaires Starbucks ne peuvent pas recevoir des participations aux tirages du premier prix ou du prix sous forme de points Aéroplan.*

Différents participants ne peuvent pas utiliser la même adresse courriel, le même Compte, le même Compte Aéroplan ou les mêmes Comptes liés. Chaque participant est limité à un (1) seul Compte et à un (1) seul Compte lié. Si un participant tente de participer un plus grand nombre de fois que le nombre de participations au Concours indiqué et/ou de recevoir plus d'Étoiles que le nombre permis par l'entremise de multiples adresses courriel, Comptes, identités, inscriptions et connexions ou de tout autre moyen, ses participations et/ou ses Étoiles seront annulées et ce participant pourrait être disqualifié. L'utilisation de tout système automatisé est interdite et entraînera la disqualification du participant. Le commanditaire n'est pas

responsable de tout formulaire de participation perdu, soumis en retard, incomplet, invalide, inintelligible ou mal acheminé, lequel donnera lieu à une disqualification. En cas de différend au sujet de l'identité d'un participant, le commanditaire et l'administrateur se fieront aux renseignements fournis par le participant au moment de l'inscription à la présente promotion et lors de l'adhésion au programme de fidélisation Récompenses Starbucks®. En cas d'incohérence entre les renseignements supplémentaires fournis par le participant et les renseignements fournis au moment de l'inscription à la présente Promotion ou de l'adhésion au programme de fidélisation Récompenses Starbucks®, le commanditaire ou l'administrateur peuvent disqualifier ledit participant et cette disqualification peut entraîner la perte de tout prix gagné. Le commanditaire, à sa discrétion, peut exiger des documents supplémentaires du participant pour prouver son identité.

**6. Tirages :** L'administrateur est un organisme indépendant d'évaluation dont les décisions concernant l'administration et la sélection des gagnants potentiels sont définitives et exécutoires pour toutes les questions liées au Concours. L'administrateur sélectionnera de façon aléatoire les gagnants potentiels du Concours à partir de toutes les participations admissibles reçues pendant la Période de participation, à 10 h (HE), à Southfield, MI, aux États-Unis, aux dates indiquées à la section 3. Les participations relatives à la Période de participation hebdomadaire non gagnantes seront reportées à toute Période de participation hebdomadaire subséquente. Les gagnants potentiels seront avisés par courriel après la date du tirage au sort. Chaque gagnant potentiel (ou son parent/tuteur légal si le gagnant est d'âge mineur dans sa province de résidence) d'un prix d'une valeur égale ou supérieure à 600 \$ recevra un courriel à l'adresse courriel associée à son compte et devra signer et retourner une déclaration de conformité, une décharge de responsabilité et une déclaration d'autorisation d'utilisation à des fins publicitaires (la « déclaration ») qui doivent être reçues par l'administrateur dans les trois (3) jours suivant la date d'envoi de l'avis ou de la tentative d'avis, afin de pouvoir réclamer le prix. Les gagnants potentiels devront répondre correctement, en temps limité, à une question réglementaire, sans aide, afin d'être admissibles à un prix. Si la réponse à la question est erronée, le prix sera annulé. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'opter pour une autre question réglementaire qu'il juge appropriée en fonction des circonstances, pour remédier à un éventuel problème d'accessibilité et/ou pour se conformer aux lois en vigueur. Si un gagnant potentiel ne peut être joint, ne répond pas correctement à la question réglementaire dans le délai prescrit ou ne fournit pas les renseignements demandés avant l'échéance, il perdra le prix. La réception d'un prix est subordonnée au respect du présent règlement officiel. Si un gagnant potentiel perd le prix ou est disqualifié pour quelque raison que ce soit, un autre gagnant sera sélectionné au moyen d'un tirage au sort parmi toutes les participations admissibles restantes. Seulement trois (3) autres tirages auront lieu, après quoi le prix ne sera pas attribué. Les prix seront remis dans les 8 à 10 semaines suivant la fin de la Promotion et la confirmation des gagnants.

#### **7. Prix de tirage :**

CINQ (5) PREMIERS PRIX DE NIVEAU 1 : 100 000 Étoiles seront ajoutées au compte de chaque gagnant. Valeur au détail approximative : 3 600,00 \$.

DIX (10) PREMIERS PRIX DE NIVEAU 2 : 50 000 Étoiles seront ajoutées au compte de chaque gagnant. Valeur au détail approximative : 1 800,00 \$.

VINGT (20) PREMIERS PRIX DE NIVEAU 3 : 20 000 Étoiles seront ajoutées au compte de chaque gagnant. Valeur au détail approximative : 720,00 \$.

SOIXANTE-QUINZE (75) PRIX HEBDOMADAIRES (vingt-cinq [25] prix sont remis par période de participation hebdomadaire) : 10 000 Étoiles seront ajoutées au compte de chaque gagnant. Valeur au détail approximative : 360,00 \$.

UN (1) PRIX SOUS FORME DE POINTS AÉROPLAN : Vingt-cinq mille (25 000) points Aéroplan. Le prix sous forme de points Aéroplan doit être accepté tel quel. Les points Aéroplan n'ont aucune valeur marchande, mais ils peuvent être échangés contre des billets d'avion et d'autres récompenses dans le cadre du programme Aéroplan. La valeur au détail des récompenses obtenues à l'aide de points Aéroplan varie selon plusieurs facteurs, notamment le type de récompense. Vous trouverez des précisions à

<https://www.aircanada.com/ca/fr/aco/home/aeroplan.html>. Les points Aéroplan peuvent uniquement être échangés conformément aux conditions générales du programme Aéroplan. Vous pouvez consulter ces conditions générales en ligne à la page [Conditions générales du Programme Aéroplan](#). Valeur au détail approximative : 750,00 \$.

Pour tous les prix de tirage : Les modalités d'utilisation du compte Starbucks s'appliquent. Les Étoiles accumulées dans le cadre du programme de fidélisation Récompenses Starbucks sont promotionnelles et n'ont aucune valeur marchande; les Étoiles attribuées durant cette promotion n'ont de la valeur qui si elles sont échangées dans le cadre de ce programme. Les prix sont non transférables et aucune substitution ne sera faite, sauf indication contraire prévue au présent document et à la discrétion du commanditaire. Le commanditaire se réserve le droit de remplacer un prix ou un élément de celui-ci par un autre prix de valeur égale ou supérieure si le prix prévu n'est plus disponible pour quelque raison que ce soit. Les taxes et les frais associés à la remise du prix et à son utilisation sont à la charge des gagnants. Les chances de gagner un prix de tirage dépendent du nombre de bons de participation admissibles reçus pendant la Période promotionnelle. Limite d'un (1) prix de tirage hebdomadaire et d'un (1) premier prix de tirage ou d'un (1) prix sous forme de point Aéroplan par personne. Valeur au détail approximative totale des prix : 78 150,00 \$.

**8. Exonération** : En participant à cette Promotion, les participants acceptent d'exonérer le commanditaire, l'administrateur, Aéroplan Inc., Air Canada et leurs filiales, sociétés affiliées, fournisseurs, distributeurs, agences de publicité et de promotion et fournisseurs de prix respectifs, ainsi que toutes leurs sociétés mères respectives et les dirigeants, administrateurs, employés et agents de ces dernières (collectivement, les « Parties exonérées ») en cas de réclamation ou de cause d'action, notamment en cas de préjudice personnel, de décès, de dommages à des biens ou de perte de biens découlant de la participation au Concours ou de la réception d'un prix ou de son utilisation (bonne ou mauvaise).

**9. Publicité** : En participant à la Promotion, chaque gagnant autorise le commanditaire et ses agents à utiliser son nom, son image, sa photographie, sa voix, ses opinions ou sa ville et sa province de résidence à des fins promotionnelles dans quelque média que ce soit, à l'échelle mondiale, sans autre paiement ou rétribution, sauf là où la loi l'interdit.

**10. Conditions générales** : Le commanditaire se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de modifier la Promotion, en tout ou partie, si une fraude, une défaillance technique, une erreur humaine ou tout autre facteur porte atteinte à l'intégrité ou au bon fonctionnement de la Promotion, comme l'a déterminé le commanditaire à sa discrétion, sous réserve d'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Dans un tel cas, le commanditaire peut, à sa seule discrétion, choisir de procéder à un tirage au sort parmi toutes les participations admissibles reçues jusqu'à la date d'interruption du concours pour l'un ou l'ensemble des prix offerts aux présentes. Le commanditaire se réserve le droit de disqualifier, à sa discrétion, toute personne qu'il surprend à manipuler le processus de participation ou le déroulement de la Promotion ou à enfreindre le Règlement officiel de cette Promotion ou celui de toute autre promotion, ou encore qui se comporte de façon perturbatrice ou inéquitable. Toute tentative délibérée par toute personne de nuire au bon déroulement de la Promotion pourrait constituer une infraction au Code criminel et aux lois civiles. Le cas échéant, le commanditaire se réserve le droit d'appliquer des recours et de récupérer des dommages-intérêts auprès de cette personne dans la mesure permise par la loi. Le manquement de la part du commanditaire d'obliger l'application d'une modalité du présent règlement officiel ne constitue pas une renonciation à l'égard d'une telle disposition.

**11. Limites de responsabilité** : Les parties exonérées ne sont pas responsables de ce qui suit : (1) Tout renseignement incorrect, qu'il s'agisse d'une erreur de la part du participant, d'une erreur d'impression ou d'une erreur causée par l'équipement ou la programmation liés à la Promotion ou utilisés pour celle-ci; (2) les défaillances techniques de toutes sortes, notamment le mauvais fonctionnement, les interruptions ou les déconnexions de lignes téléphoniques, de matériel ou de logiciel réseau; (3) les interventions humaines non autorisées dans quelque partie que ce soit du processus de participation ou de la Promotion; (4) les erreurs techniques ou humaines qui peuvent se produire lors de l'administration de la Promotion ou du traitement des participations; (5) le courrier retardé, perdu, non livré, endommagé ou volé; (6) toute blessure ou tout dommage causés à des personnes ou à des biens, directement ou indirectement, en tout

ou en partie, par la participation du participant à la Promotion ou par la réception ou l'utilisation (bonne ou mauvaise) de toute Offre ou de tout prix. Si, pour quelque raison que ce soit, il est confirmé que la participation d'un participant a été supprimée, perdue, détruite ou corrompue par erreur, le seul recours du participant est de soumettre, si possible, une autre participation à la portion Concours de cette Promotion. Seul le nombre de prix indiqué sera décerné. Si, pour des raisons de production, techniques, de classement, de programmation ou pour toute autre raison, le nombre de prix disponibles ou réclamés est supérieur au nombre de prix indiqué dans le présent règlement officiel, le commanditaire se réserve le droit d'attribuer uniquement le nombre de prix indiqué en procédant à un tirage au sort parmi toutes les participations admissibles.

**12. Différends :** Sauf là où la loi l'interdit, le participant accepte ce qui suit : (1) Tous les différends, toutes les réclamations et toutes les causes d'action découlant de la présente Promotion ou de tout prix ou Offre attribué seront réglés sur une base individuelle sans exercer de recours collectif de quelque forme que ce soit et exclusivement par la cour des États-Unis du district Ouest de l'État de Washington ou par la cour de l'État de Washington appropriée, située dans le comté de King, Washington; (2) toutes les réclamations, tous les jugements et tous les montants adjugés seront limités aux frais remboursables réellement engagés, y compris les frais liés à la participation à la présente Promotion, mais ne comprendront en aucun cas les frais d'avocat; (3) le participant renonce par les présentes à ses droits de réclamer des dommages-intérêts indirects, punitifs, accessoires, consécutifs ou autres, à l'exception des frais remboursables réellement engagés, et à ses droits de multiplier ou autrement accroître les dommages-intérêts, et ne peut sous aucun prétexte obtenir de compensation à ce chapitre. Tous les problèmes et toutes les questions soulevés par l'élaboration, la validité, l'interprétation et le caractère exécutoire du présent Règlement officiel, ou par les droits et les obligations du participant et du commanditaire relativement à la Promotion, seront régis et interprétés par les lois de l'État de Washington, sans rendre exécutoire le choix de la loi applicable ou le conflit de lois (qu'il s'agisse de celles de l'État de Washington ou d'un autre territoire de compétence) qui entraîneraient l'application de lois de tout autre territoire de compétence que celle de l'État de Washington. Pour les résidents du Québec seulement : Tout différend quant à l'organisation ou au déroulement d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit tranché. Tout différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

**13. Renseignements personnels du participant :** Les renseignements recueillis sur le participant sont soumis à la politique de confidentialité du commanditaire, accessible à la page <https://fr.starbucks.ca/terms/privacy-statement/>.

**14. Liste des gagnants du Concours :** Pour obtenir la liste des gagnants du Concours, veuillez [cliquer ici](#). La liste des gagnants du Concours sera publiée après la confirmation des gagnants.

**15. Courriels promotionnels :** En participant à la Promotion, vous acceptez de recevoir des courriels liés à cette dernière.

AéroplanMD est une marque de commerce déposée d'Aéroplan Inc. et d'Air CanadaMD, et le logo Feuille d'érable d'Air Canada est une marque de commerce déposée d'Air Canada, utilisée sous licence par Aéroplan Inc. Ces marques de commerce sont utilisées par Café Starbucks Canada, Inc. sous licence.

© 2024 Merkle Inc. Tous droits réservés.